



Confiscation dans un collège

Par **Smoimatt**, le **07/05/2009** à **16:50**

Bonjour,

je suis écolier en classe de 4ème et je me pose une question importante.

Je me suis fait confisqué mon baladeur MP4 (interdit même en récréation, je suis dans un collège privé) (en l'occurrence mon iPod touch) par une surveillante et j'ai dû amener un mot des parents (ou sinon, mes parents eux-même, mais ils ne peuvent pas.) pour le récupérer (il est dans un coffre fort :o). (J'ai attendu plus d'un mois, ...)

Je me demande si ce qu'ils font est légal. Car cet iPod touch m'appartient, et même s'il ne m'appartenait pas n'importe quel appareil confisqué peut appartenir à un élève et non à ses parents.

Serait-ce du vol ? Si oui, ai-je une chance que le collège me comprenne et change la sanction de confiscation en sanction d'heures de retenues, mots dans le "carnet de correspondance" ?

Merci d'avance pour votre coopération.

Par **Marion2**, le **07/05/2009** à **16:58**

Salut Smoimatt,

Qu'est-il indiqué dans le règlement du collège ?
C'est la première chose à vérifier.

Par **Smoimatt**, le **07/05/2009** à **17:01**

Bonjour Laure,

je te remercie pour ta réponse si rapide,
voilà ce que stipule le règlement à la lettre près (que moi et mes parents ont signé) :

8. OBJETS DE VALEUR

Les élèves ne doivent pas apporter d'objets de valeur (bijoux ou autres) ni de somme d'argent importante.

L'usage des baladeurs, jeux vidéo, téléphone mobile, MP3 n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Un point phone est à la disposition des élèves.

L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de détérioration ou de vol.

Et merci encore.

Matt

Par **Marion2**, le **07/05/2009** à **17:55**

[citation]L'usage des baladeurs, jeux vidéo, téléphone mobile, MP3 n'est pas autorisé dans l'enceinte de l'établissement[/citation]

Il est bien mentionné dans ce règlement que c'est interdit.

Le règlement du collège a été signé et non respecté. Ce n'est pas un vol.

Il est dommage que tes parents ne puissent pas se déplacer au Collège et régler ce problème directement avec le proviseur.

Bon courage à toi.